

De l'apothicaire au pharmacien

APOTHICAIRES

Longtemps, le médecin dut se faire conjointement apothicaire. Il disposait, à son domicile, des drogues indispensables. Les rares tentatives d'établissement d'une pharmacie échouèrent, ainsi

(Selon l'histoire de Romainmôtier, un pharmacien avait élu domicile au Chenit en 1787 déjà. Sans doute, n'y fit-il pas de vieux os. M 1933 p 1

Il convient de descendre jusqu'en 1865 pour trouver une pharmacie régulière, celle du nommé Vendroux. (N M 12 /3)

Le recrutement du médecin et du pharmacien s'opérait parfois avec difficulté. Même au cours du XIX^e siècle, il fallait avoir recours au docteur de Vallorbe ou au rebouteux Paccard qui tenait cabinet aux Rousses lorsqu'il y avait carence de docteur à la Vallée

La construction d'un bâtiment destiné au médecin et au pharmacien, grâce au legs de Isaac Capt du Solliat (1879 ?) apporta un remède définitif à ce déplorable état de choses. Une fois le logement gratuit et une pension raisonnable assurés, il devint facile de trouver des praticiens disposés à se fixer pour longtemps dans la haute combe jurassienne.

Auguste Piguet, Vieux métier, 1999, p. 0108

Pharmacie. — D'ordinaire, les médecins chirurgiens se chargeaient de fournir les médicaments nécessaires. Casuellement on s'adressait à des professionnels du dehors : ainsi, en 1775, à un anonyme de Morges ; en 1795 à Bandelier de Cossonay. Des *medelles* (?) sont fournies en 1747 par Egr. Nicole, en 1764 par Mazelle. Le nom du Thylmann de Morges est cité en 1773.

Auguste Piguet, Le Chenit III, 1971, p. 170.

Charles-Benjamin Meylan du Sentier, pharmacien

On n'a que peu d'informations sur ce personnage. On peut supposer qu'il ait abandonné la gérance de la pharmacie de la Vallée vers 1915, cédant la place à Roland Nicole.

Il pourrait être décédé dans le premier quart du XX^e siècle. Plus tard s'il avait une constitution robuste et que toutes les pastilles qu'il avait à disposition pour

soigner ses malades, aient pu avoir lui servir de temps à autre ! Mais revenons en arrière pour surtout assister à la mise en place d'une pharmacie au Sentier. Toutes les pièces seront extraites de la correspondance ancienne de la commune du Chenit, lettres reçues. Les lettres extraites des copies-lettres seront signalées.

Du 28 août 1873, du Sentier – **pour la construction d'une pharmacie -**

Monsieur le Syndic et Messieurs les municipaux de la commune du Chenit,

Je viens de vous prier, me laisser une place pour construire un bâtiment pour la pharmacie, la place que je demande se trouve contre la bise de l'église, qui me donne assez (de) place pour le bâtiment ; si vous voulez pas me vendre cette place, je vous prie de me vendre le bâtiment de la pompe avec la place suffisante pour construire la maison.

J'abandonne la place vis-à-vis de Lucien Piguet parce que les difficultés avec la commune et lui font la place trop petite. J'espère que vous me vendrez la première place que je préfère.

Agréez, Monsieur le Syndic et Messieurs les municipaux, l'assurance réitérée de ma parfaite considération.

Th. Rect, pharmacien

Note : les difficultés de rédaction du ci-dessus font tout de même douter de ses réelles qualités de pharmacien. Qu'en était-il réellement ? On verra aussi par la ci-dessous missive, que le cœur du village du Sentier commence à être furieusement recherché et que la place va y devenir très limitée.

Copie-lettres du 7 février 1876 – **don Capt Elisa née Reymond, veuve de Jules -**

Sur sa demande, Mr. Lucien Reymond, député au Solliat, est introduit en séance. Il donne lecture de la pièce ci-après transcrite.

Madame Elisa Capt née Reymond du solliat et y domiciliée, étant dès longtemps convaincue qu'une maison communale, bien bâtie, dans un endroit central, destiné à loger convenablement le docteur et le pharmacien, serait, non seulement d'une grande utilité pour la contrée, mais aussi d'un grand confort pour un docteur étranger qui éprouverait de cette manière une importante difficulté de moins en venant s'y établir.

Pour atteindre ce but et dans le désir de donner en même temps à notre Vallée un souvenir durable de son mari et une preuve de l'intérêt qu'elle porte au développement et au bien être de la contrée, Madame Capte offre à la commune le don généreux de 25 000.- à condition de :

1o Construire un bâtiment sur le terrain appartenant à la commune, vis-à-vis l'Hôtel de Ville.

2o Ce bâtiment devra contenir deux appartements aussi solidement construits que nos hivers le réclament, aussi grands et confortables que le terrain le permettra et d'après le plan qui remplira le mieux le but, l'un pour le docteur et sa famille, l'autre pour le pharmacien, avec magasin pour la pharmacie.

3o Chacun d'eux payera annuellement à titre de location deux cents francs. Cette valeur servira à l'entretien de l'Infirmierie. Comme cette institution n'existe pas encore, ces quatre cents francs avec leurs intérêts seront chaque année joints au fonds affecté à la construction du bâtiment en projet, jusqu'au moment où cet utile établissement commencera à recevoir des malades.

4o Ce bâtiment sera employé à perpétuité à l'usage pour lequel il est construit avec la faculté à la commune d'y établir les archives du district.

5o En cas de partage de la commune du Chenit, le bâtiment doit rester la propriété de la commune du Sentier.

6o Madame Capt, désirant avant tout aider la création d'un établissement utile à la contrée, acceptera les modifications de détail qui pourraient être jugées nécessaires à la réalisation du but qu'elle se propose.

Solliat, le 7 février 1876, pour Madame Capt, Lucien Reymond-Bourgeois

La municipalité accepte ce don avec remerciements à la généreuse donatrice, réservant sur la clause faite par madame Capt au chapitre 5 de ses conditions, la condition suivante :

La municipalité pose pour condition, pour ce qui concerne le partage éventuel de la commune ; le bâtiment en projet devant rester la propriété de celle du Sentier, celle-ci bonifiera quand le moment sera venu, à celle du Brassus la valeur au sol la livre du dit bâtiment, telle qu'elle existera au moment du partage, ensuite d'une taxe qui serait faite, compris le terrain sous déduction du don de 25 000.-

Mr. Lucien Reymond entendu déclare qu'il n'y aura de la part de Madame Capt aucune opposition à cette condition.

Cette question sera soumise au Conseil communal dans sa première séance.

Copie-lettres du 29 juillet 1876 – projet de convention pour bâtiment vis-à-vis Hôtel de Ville –

La municipalité approuve le projet de convention ci-après transcrit, intervenu entre Madame veuve Elisa Capt et la Section des bâtiments, relatif au don de 25000.- qui doit être affecté à la construction d'un bâtiment destiné au logement du docteur et du pharmacien, avec faculté d'y placer les archives de la commune et du district.

Article premier

Madame veuve Elisa Capt, en souvenir de son mari, Monsieur Jules Philippe Capt, fait don à la commune du Chenit de 25 000.-, valeur qui sera affectée à la construction d'un bâtiment destiné au logement du docteur et du pharmacien de la contrée avec magasin pour la pharmacie, avec pièces et dépendances et faculté pour la commune de pouvoir y placer ses archives et celles du district.

Article 2

Ce bâtiment sera édifié sur le terrain que la commune possède au Sentier, en face de l'Hôtel de Ville. Il devra contenir la pharmacie et deux appartements construits aussi solidement que notre climat l'exige, aussi grand et confortable que le terrain le permettra et d'après un plan approuvé par la commune et par Madame Capt.

Article 3

Le docteur sera logé gratuitement. La commune du Chenit versera annuellement à la caisse de l'Infirmierie du district de la Vallée la somme de deux cents francs, pour loyer de l'appartement du docteur à partir du moment où il entrera dans son appartement ; le pharmacien payera annuellement à la commune un loyer de deux cent cinquante francs et cette valeur servira aux réparations et à l'entretien du bâtiment.

Article 4

Ce bâtiment sera perpétuellement affecté à l'usage auquel il est destiné ; toutefois pour le cas où le docteur et le pharmacien ne voudraient pas utiliser les locaux qui leur seront affectés, la commune pourra en disposer à la condition de maintenir à ce bâtiment son caractère d'utilité publique.

Article 5

Si le partage de la commune a lieu, ce bâtiment demeurera la propriété de celle du Sentier ; dans ce cas, celle-ci bonifiera à sa ou ses copartageantes, le coût du bâtiment et du terrain au sol la livre, suivant la population de chaque commune et sous déduction des vingt-cinq mille francs donnés.

Du 10 septembre 1879, de Mülhouse – **odeur de pharmacie** –

Monsieur le Président et Messieurs,

Ensuite du don généreux de Madame Capt et des décisions de l'autorité municipale, la construction d'un bâtiment destiné à loger la pharmacie et le médecin de la localité a été mise en voie d'exécution.

Ma présente lettre a pour but, Messieurs, de venir vous demander en vertu des dites décisions, d'entrer en jouissance du local destiné au pharmacien ; ayant comme vous le savez acquis la pharmacie de la Vallée, actuellement au sentier, et ayant bientôt terminé mes études.

Je desservirai la pharmacie moi-même en y apportant tous mes soins et ferai mes efforts pour me rendre utile à mes concitoyens, et cela pour répondre d'une manière digne au but que s'est proposé et la généreuse donatrice et la municipalité. En outre j'accepte les conditions qui découlent naturellement de la jouissance de ce local, tout en vous promettant de le soigner comme s'il était ma propriété.

Vous pensez, Messieurs, que je me hâte beaucoup de vous demander ce local, avant même qu'il soit habitable. Pour justifier cette demande, je dois vous dire que le bail que j'ai repris de Monsieur Vandroux expire au 1^{er} juin 1880. Pour ce motif et d'autres encore, je désire savoir si je puis compter entrer en jouissance de celui qui se construit ; puis si cela peut se faire, que le local de la pharmacie, une chambre et les caves seulement, soient terminés pour le 1^{er} juin 1880, devant faire achat d'un matériel complet pour une pharmacie de 1^{er} ordre.

Je prends la liberté de vous faire part de mes certificats qui tous jusqu'à maintenant parlent en ma faveur. J'ai la ferme assurance que mes derniers examens seront satisfaisant pour acquérir la confiance de l'autorité supérieure ainsi que de mes concitoyens, espérant, Messieurs, une réponse favorable de votre part.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, mes salutations respectueuses.

Ch. Meylan, étudiant pharmacien

Du 18 juillet 1880, Le Sentier – **pharmacie toujours** –

A la Municipalité de la commune du Chenit,
Monsieur le Président et Messieurs,

Dans votre honorée lettre du 16 septembre 1879, répondant à ma demande du 10 septembre de la même année, par laquelle je vous demandais la jouissance du local construit pour la pharmacie dans le bâtiment dû à la générosité de Madame Capt, vous me répondiez, que vous preniez ma demande en bonne note mais que vous jugiez hâtif d'en disposer dans ce moment, n'étant pas assez avancé en construction.

Je viens de nouveau, Messieurs, vous renouveler ma demande, vous priant d'y répondre au plus vite et d'une manière favorable. Soyez assurés, Messieurs, que

tous mes efforts tendront à mériter la confiance que j'espère que vous m'accorderez.

Veillez, Messieurs, agréer l'expression de mes salutations distinguées.

B. Meylan

De septembre 1880, entête : Pharmacie de la Vallée, C. Vandroux, Sentier.



Pharmacie de la Vallée

C. B. MEYLAN, Sentier

remède ^{contre} le mal du rouge
ou indigestion

Tafaser cette poudre avec 6 litres d'eau
bouillante, filtrer soigneusement et
donner 3 fois par jour 1 litre par fois
Ordonnance du 7. 4. 86.

remède N° 15670

Au cas où la tête mûrît de lait
grosse du veau il faut prendre à la
pharmacie le remède liquide indiqué
sur l'ordonnance du vétérinaire en date
du 8 janvier 90. Et mélanger ce liquide
avec l'infusion espère et bien brasser

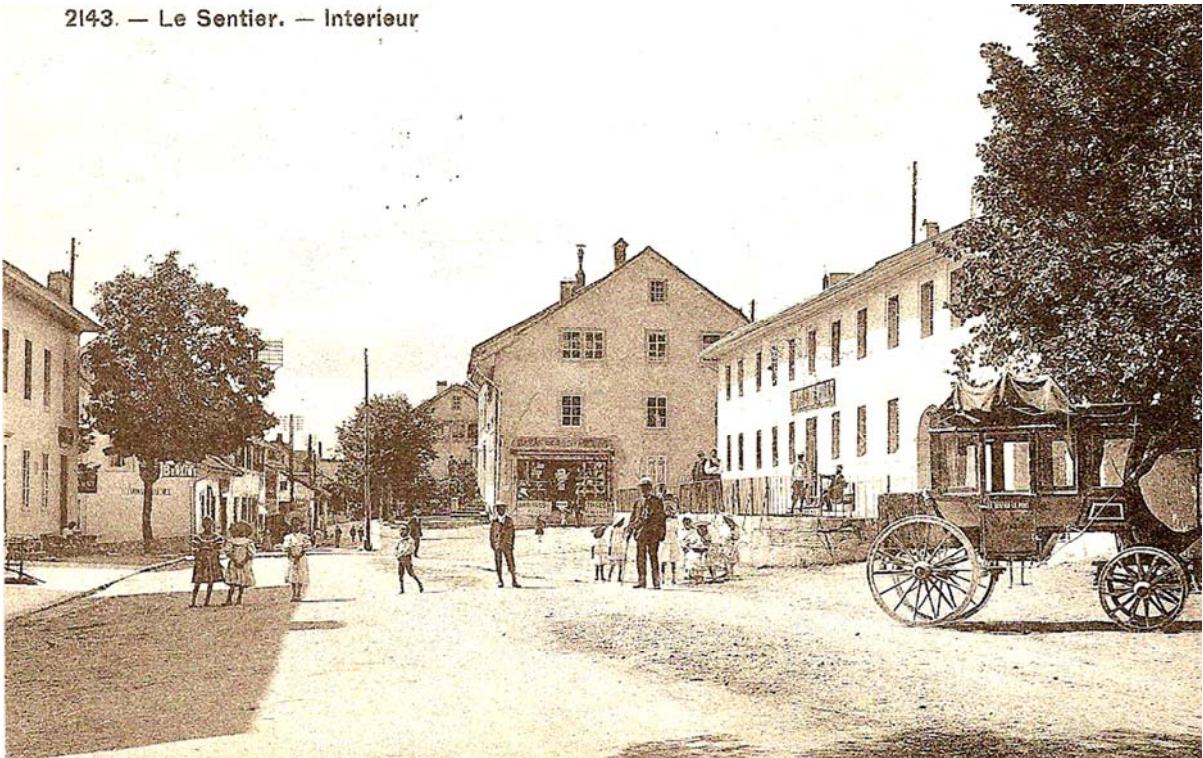
Pharmacie de la Vallée

1 veau de Mons. Aubert

Cuire avec 4 litres d'eau pendant
 $\frac{1}{4}$ d'heure puis serrer et donner
2 fois par jour $\frac{1}{2}$ litre
chaque fois
127. 8. 83 10049.

C. B. MEYLAN
Sentier.

2143. — Le Sentier. — Intérieur



La pharmacie de la Vallée est en face de l'Hôtel de Ville, elle fait l'angle tout comme encore aujourd'hui.





Un peu de fantaisie ne nuit pas. La même place vue par un lithographe dont nous ne connaissons pas le nom.